



Plan de protection TC Colombier & env.



Version 0.2, du 9 mai 2020

1. Mesures du club

1.1. Personne mandatée COVID-19

Pour toute question ou conseil, le comité du TCCE encourage ses membres à consulter son site internet : <http://www.tc-colombier.ch/> et lire attentivement le courriel reçu. En cas de besoin, vous pouvez nous écrire un courriel ou contacter notre délégué COVID-19

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Colombier et env. est :
Pierre-Olivier Brunner :
Email : pobr@educrissier.ch
Tél. : +41 79 461 68 76

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Le respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations est à suivre impérativement, (voir panneau à l'entrée des courts), et est de la responsabilité de chaque joueur.

Mesures

Le nettoyage approprié des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est de la responsabilité individuelle de chaque joueur membre

Lee Club House ainsi que les vestiaires, douches et WC seront fermés jusqu'à nouvelle avis. Le TCCE ne pouvant assurer le nettoyage et la désinfection régulière de ces lieux.

Les poubelles sont retirées – Merci à chaque membre de reprendre ses déchets

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

Le système de réservation des courts est disponible et la confirmation de la réservation sur l'écran tactile ne sera, temporairement durant cette période, plus nécessaire. (voir aussi 1.5)

En cette période particulière, l'accès aux courts n'est réservé qu'aux membres du club, les invités ne sont pas autorisés à jouer.

Le TCCE recommande de jouer de préférence des simples, étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double.

Les joueurs veilleront à terminer leur heure réservée suffisamment tôt afin de limiter les croisements.

1.4. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:

La réservation à l'avance des courts est possible, comme jusqu'ici par notre système de réservation, via : <https://www.tc-online.ch/colombier/online/tableau.php>

Pour des raisons de traçabilité, la réservation des courts est impérative dans les circonstances actuelles. Comme l'accès au club-house sera interdit, vous n'aurez plus à confirmer la réservation sur place (temporaire pendant Covid-19).

La réservation ne sera donc plus supprimée automatiquement sans confirmation sur place. Merci de ne pas oublier d'annuler votre réservation au cas où vous renoncez à jouer, ceci également pour des raisons de traçabilité et par respect pour les autres membres.

1.5. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP. Merci à chacun de prendre ses responsabilités

1.6. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis membres du TCCE sur les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du TCCE ont été communiquées le 9 mai 2020 à tous les membres actifs du club par email et publiées sur le site internet du club.

L'affiche de l'OFSP a été placardée sur toutes les portes du TCCE. En plus, l'affiche de Swiss Tennis «Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée sur les courts de tennis.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club

Mesures

Par la réservation du court, le membre accepte les mesures de protection définies ci-après.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

Les joueurs n'échangent aucun objet.

Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles. *Recommandation : chaque joueur amène et joue avec ses propres balles (marquées).*

Chacun ramène ses débris à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par le système de réservation en ligne.

Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.

Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

3. Cours et enseignement du tennis

Le comité du TCCE a décidé de renoncer à tout cours et enseignement durant cette période de Covid-19, ceci jusqu'à nouvel avis.

Conclusion

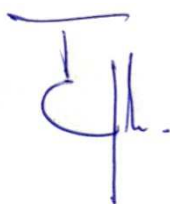
Ce document a été établi par le 9 mai 2020 par le TCCE :

Le présent document a été délivré à tous les membres.

Au nom du comité du TCCE :

Le président : Eric Jordan

Personne mandatée COVID-19 : Pierre-Olivier Brunner



Colombier, le 9 mai 2020 : _____